

Résolution du Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (CCSEHDAA) sur la stratégie pro-parents

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal avait adopté, le 20 juin 2012, une stratégie pro-parents qui visait notamment une amélioration de la communication entre l'école et les parents;

CONSIDÉRANT que, dans un avis émis en septembre 2015 et intitulé « Pistes de recommandations en vue de mieux répondre aux préoccupations des parents d'élèves à besoins particuliers de la CSDM », le Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers (le CCSEHDAA) relevait l'importance d'« Assurer un lien de confiance entre l'école et le parent grâce à une communication et un temps de concertation de qualité » et d'« Élaborer une stratégie pro-parents version 2 en incluant une consultation du Comité consultatif des services aux élèves à besoins particuliers et du Comité de parents. »;

CONSIDÉRANT que les études démontrent l'importance de l'engagement parental dans la réussite scolaire et éducative;

CONSIDÉRANT que l'engagement des parents doit être soutenu par une communication et un accompagnement adéquats;

Il est RÉSOLU:

de DEMANDER au Conseil des commissaires de lancer la Stratégie pro-parents version 2 dans les plus brefs délais;

de RECOMMANDER à cette fin la constitution d'un comité composé de commissaires, et notamment de commissaires-parents, de membres de l'administration et de membres du CCSEHDAA et du Comité de parents de la CSDM;

de RECOMMANDER que ce comité dépose dans les trois mois un rapport contenant des pistes d'action rapidement réalisables.

Proposeur : Monique Waszczuk Secondeur : Nancy Daigneault

Résolution adoptée lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Guylène Dhormes, présidente